



COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit, Sciences économique et politique
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la 1^{ère} année de Licence Administration Economique et Sociale à Dijon, est ainsi constitué pour le **Semestre 1** de l'année universitaire **2024-2025** :

Présidente : Mme JUEN

Membres :

Valérie ASENSIO

Yann BABOUHOT

Danièle BEDERT

Nathalie BESSOMBES-PETIT

Sonia BODROUX

Margaux BOUAZIZ

Frédéric COULON

Julia DUGENHARDT

Quentin GENELOT

Papa Abdoulaye GNING

Stéphane KOTOVTCHIKHINE

Fesane LABOURIAUX

Mickaël MILLET

Florence MONNIER

Debora OBIANG

Marie-Véronique ROBARDET

Massaër MARONE

Anne ULRICH

Alexandre VIGNAUD

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 24 novembre 2024

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ